

325 046 40

2013-03-19

13:25:33

ARRÊTÉ 09-1N

Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la Loi sur l'urbanisme, le conseil de la Communauté rurale de Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 09-1 intitulé «Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est» est modifié en:

- Rezonant la propriété portant le NID 70168620 situé sur le chemin du Moulin à Saint-André-LeBlanc de la zone RR (Résidentielle rurale) à la zone I (Industrie) afin de permettre l'établissement d'un bureau et d'un entrepôt pour une entreprise de vente de fournitures médicales.

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE:

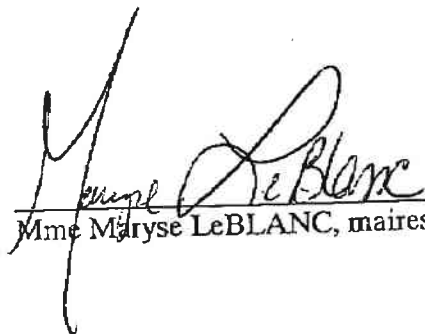
Le 19 février 2013
Date

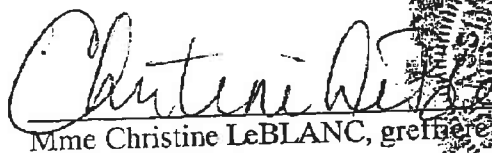
DEUXIÈME LECTURE EN INTÉGRALITÉ :

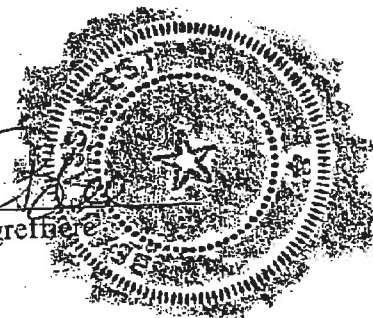
Le 18 mars 2013
Date

TROISIÈME LECTURE ET ADOPTION:

Le 18 mars 2013
Date


Mme Maryse LeBLANC, mairesse


Mme Christine LeBLANC, greffière



ANNEXE « A »

RÉSOLUTION DU CONSEIL ÉTABLIE
EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DE LA LOI SUR L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le requérant de la propriété portant le NID 70168620 situé sur le chemin du Moulin à Saint-André-LeBlanc, demande un rezonage afin de permettre l'établissement d'un bureau et d'un entrepôt pour une entreprise de vente de fournitures médicales,

ET CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé cette demande sujette à des conditions,

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Nonobstant toutes autres dispositions au contraire, les terrains, bâtiments et constructions identifiés à l'annexe « B-1, B-3 » de l'Arrêté 09-1 sont soumis aux conditions suivantes :

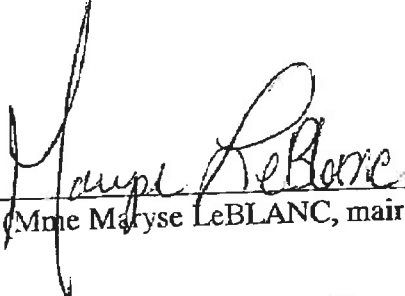
- a) Les bureaux et les édifices devront être construits selon les normes du Code national du bâtiment et des permis devront être émis pour toutes les modifications ou constructions qui n'ont pas reçu de permis dans le passé;
- b) Les heures d'opérations de l'entreprise devront être de 8h à 20h du lundi au vendredi;
- c) Une zone tampon de 2 mètres en hauteur doit être installée le long de la limite de lot séparant la propriété du requérant et celle portant le NID 877704 ainsi que celle portant le NID 852285 afin de minimiser les impacts visuels de l'usage industriel;
- d) La zone tampon courant le long de la propriété portant le NID 852285 devra s'arrêter à 7.5 mètres du chemin du Moulin;
- e) La zone tampon devra être faite d'une rangée d'arbres-conifères suffisamment dense pour constituer un écran visuel opaque;
- f) Un stationnement asphalté devra être construit sur la propriété avec suffisamment d'espace pour chaque employé de l'entreprise;
- g) Les remorques (yard trailer) présentement sur le site devront être enlevées de manière permanente;
- h) L'usage industriel du terrain sera strictement limité à un bureau et à un entrepôt d'une entreprise de ventes de fournitures médicales. Tout autre usage ou lot provenant d'un lotissement futur de la propriété sera assujetti à un rezonage en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme.


I certify that this instrument
is registered or filed in the
Westmorland
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Westmorland
Nouveau-Brunswick

MAR 19 2013 13:25:33 32504640
date/date time/heure number/numéro
Marise Molander
Registrar-Conservateur

2. Sous réserve du paragraphe (1), les dispositions prévues à la zone Industrie (I) ainsi que les dispositions générales de l'Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est, s'appliquent mutatis mutandis.


(Mme Maryse LeBLANC, mairesse)

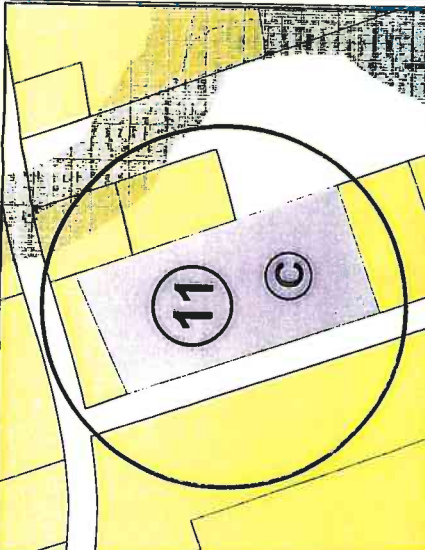
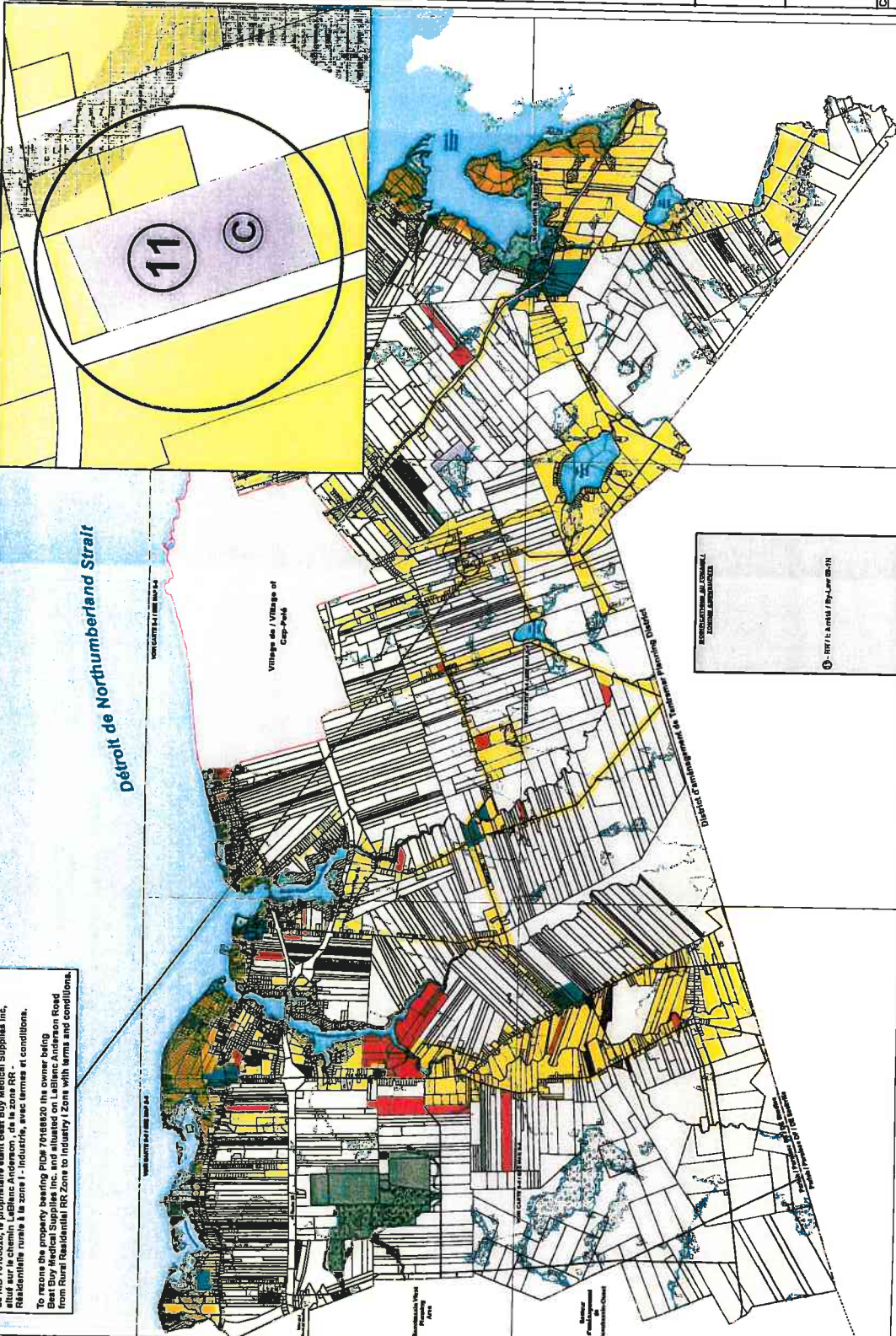

(Mme Christine LeBLANC, greffière)

B-1 Carte de zonage de la Communauté rurale de Beaubassin-est / B-1 Beaubassin East Rural Community Zoning Map

Arrêter / By-Law 05-1N

Pour changer le zonage du terrain identifié par le numéro 11, le propriétaire Beaubassin East Medical Supplies Inc. a demandé à la Commission de zonage de Beaubassin-est de modifier la zone à la zone I - Industrielle, avec termes et conditions.

To change the property bearing PID# 7616820 the owner being Beaubassin East Medical Supplies Inc. has requested the Beaubassin East Zoning Commission to change the zone from Rural Residential RR-Zone to Industrial I-Zone with terms and conditions.

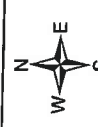


ZONES

- RR-Établissement rural / Rural Residential
- RC-Établissement côtier / Coastal Residential
- CC-Commerce général / General Commercial
- CC-Centre communautaire / Community Centre
- I-Industrie / Industry
- E-Préparation de l'aménagement / Environmental Conservation
- DR-Administration des ressources / Resource Development
- RR-Établissement résidentiel des ressources / Resource Residential
- AI-Aménagement intégré / Integrated Development Zone
- IP-Portuaire / Harbour

- É-Équipement / Equipment
- É-Équipement avec conditions / Equipment with conditions
- EM-Établissement de réserve de la mer / Sea Level Rise

© 2011 Beaubassin-est Rural Community
 1:30 000
 Date / Date: Janvier 2011
 1:30 000



BEAUBASSIN-EST RURAL COMMUNITY
 1:30 000
 Date / Date: Janvier 2011
 1:30 000

BEAUBASSIN-EST RURAL COMMUNITY
 1:30 000
 Date / Date: Janvier 2011
 1:30 000